

# L'HUMUSATION

## Comment ça marche ?

### Le TERRAIN

- Sur chaque commune
- Un emplacement de 6m<sup>2</sup> par défunt
- Entièrement clôturé et sécurisé
- Réservé pour 12 mois



### La STÈLE

- En bois ou en pierre en hommage au défunt
- La stèle sera transférée avec une partie de l'humus obtenu dans un espace forestier (Bois du Souvenir) où un arbre sera planté en mémoire du défunt

### La COMPOSITION DU MÉLANGE VÉGÉTAL

- Bois d'élagage finement broyé
- Eau de pluie

## LES ÉTAPES

**1 Accueil du défunt**  
Revêtu d'un linceul biodégradable, le corps du défunt reposera dans un cercueil réutilisable, sans avoir subi de soins de conservation (thanatopraxie).

**2 Mise en humusation**  
Le corps sera déposé sur un mélange végétal de 20 cm d'épaisseur composé de fins copeaux de bois, et recouvert de 2m<sup>3</sup> du même mélange. La butte d'humusation prendra la forme d'un tumulus végétal.

**3 Transformation naturelle de la matière organique**  
Phase d'hygiénisation qui neutralisera les germes pathogènes éventuellement présents. Au bout de 3 mois, les personnes formées et agréées (humusateurs) retireront les éléments non-biodégradables (prothèses, etc...). Comme lors des crémations, os et dents seront réduits en poudre. Ces précieuses matières minérales seront réincorporées au tumulus.

**4 Retour à la terre**  
Au bout de 12 mois, il n'y aura plus trace du corps, complètement transformé en humus sain et fertile. Ce dernier servira à faire pousser un arbre à la mémoire du défunt et à régénérer, de manière non commerciale, des sols malmenés par l'agriculture intensive et les déboisements massifs.

### Protection et sécurité des corps

A chaque étape, le processus d'humusation sera contrôlé par les humusateurs. Le site d'humusation sera protégé de toute intrusion.

**“ Donner la vie après sa mort en régénérant la terre ”**